

DEMANDE D'ADHESION RESPONSABILITE CIVILE DU CHASSEUR FRANCE & UNION EUROPEENNE SAISON 2010/2011

SOUSCRIPTEUR

Nom & Prénom :
Adresse :
Code Postal + Ville :

ASSURE

Nom & Prénom :
Profession : Date de naissance :/...../.....
Tél. : E.mail : Fax :

Nom du chien de chasse : Race :
N° de tatouage ou de puce : Date de naissance :/...../.....

Garantie réservée aux chiens âgés de 3 mois à 9 ans. Si chien supplémentaire, nous indiquer les informations sur feuille libre.

<input type="checkbox"/> Formule 1	<input type="checkbox"/> Formule 2	<input type="checkbox"/> Formule 3	<input type="checkbox"/> Formule 4
Garantie obligatoire RC du chasseur + Défense pénale & recours	RC du chasseur + Défense pénale & recours + Accidents corporels	RC du chasseur + Organisateur ou propriétaire de chasse privée + Défense pénale + Dégâts gibier + Frais vétérinaire d'un chien	RC du chasseur + Organisateur de chasse privée + Accidents corporels + Défense pénale + Dégâts gibier + Frais vétérinaire d'un chien
19 €	24 €	60 € ou 80 €⁽¹⁾ Par chien en plus : 25 € ou 40 €⁽¹⁾	70 € ou 90 €⁽¹⁾ Par chien en plus : 25 € ou 40 €⁽¹⁾

Formules 3 & 4 : seul le(s) chien(s) de chasse désigné(s) est (sont) couverts en dommages consécutifs à un accident.

⁽¹⁾ Tarifs pour les départements 08-21-24-25-26-41-74-89

Extrait des garanties des différentes formules au verso de ce document.

Formule 5 (Organisateur de chasse privée), formule 6 (Association ou Société de chasse) : bulletins à télécharger ou sur demande.

Article L112-9 du Code des Assurances : vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la souscription du contrat (détail de l'article au verso).

Je déclare adhérer sans réserve au contrat souscrit par l'intermédiaire du Groupe PROASSUR. Cette demande de souscription vaut mandat de votre part pour le placement de l'assurance par nos soins auprès de l'assureur qui vous sera indiqué dans le contrat, selon la formule que vous avez choisie et les informations que vous avez fournies.

- à effet du (au plus tôt, date de réception à la Société)

- jusqu'au 30 juin 2011, date à laquelle les garanties seront automatiquement reconduites sauf dénonciation de ma part deux mois avant l'échéance du 01 juillet.

Si résiliation d'un précédent assureur, motif (non paiement ; sinistre ; nullité ; autre) ?

Avez-vous fait l'objet de sinistre(s) au cours des cinq dernières années ?

Ci-joint, chèque de € (à l'ordre de Groupe PROASSUR)

A réception de votre demande, et sous réserve d'acceptation, il vous sera adressé le contrat d'assurance et l'attestation.

Signature de l'Assuré précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à le ____/____/____

Extrait des conditions générales et tableau des garanties

I – GARANTIE DE BASE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Assureur garantit, à concurrence des montants portés ci-dessous, l'adhérent contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile (RC) qu'il peut encourir du fait d'un acte de chasse. Les garanties comprennent également les accidents causés par les chiens à un tiers au cours des actes de chasse.

II – DOMMAGES AUX CHIENS DE CHASSE PAR ACCIDENT (MORT et FRAIS de SOINS)

Dans les formules 3 et 4, l'assureur garantit les dommages, y compris les frais vétérinaires, subis par vos chiens de chasse, jusqu'à la prochaine date d'ouverture générale de la chasse et à concurrence des sommes indiquées ci-dessous. Entre la fermeture et la prochaine ouverture, les garanties sont maintenues dans le département de votre domicile. Les chiens sont admis en garantie à partir de l'âge de 3 mois et jusqu'à l'âge de 9 ans. Ils sont exclus à la fin de l'année d'assurance au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de 9 ans. Sont exclus, les chiens pratiquant la chasse à courre (grande vénerie).

FORMULES	GARANTIES	Montant en €
1	Responsabilité Civile du Chasseur dont : ■ Dommages corporels, montant ■ Dommages matériels et immatériels, montant limité à - Défense pénale & recours suite à un accident	Illimité 6.000.000 € (franchise 75 €) 20.000 €
2	Responsabilité Civile du Chasseur dont : ■ Dommages corporels, montant ■ Dommages matériels et immatériels, montant limité à - Défense pénale & recours suite à un accident + Accidents corporels ■ Dépenses de santé actuelles, montant limité à ■ Atteinte permanente à l'intégrité Physique et Psychique (AIPP), capital de..... ■ Décès, capital de	Illimité 6.000.000€ (franchise 75 €) 20.000 € 750 € (franchise 75 €) 32.000 € 16.000 €
3	Responsabilité Civile du Chasseur et Organisateur de chasse privée dont : - Risques assujettis à l'assurance obligatoire..... - Autres risques ■ Dommages matériels et immatériels consécutifs ■ Dommages aux chiens des tiers ■ Dégâts de gibier et récoltes (Franchise 15% - Minimum 228 €) - Défense pénale et recours + Dommages aux chiens de chasse par accident Maximum d'indemnité (tous dommages & événements confondus) - chiens inscrits au LOF (Livre des Origines françaises) - chiens non inscrits au LOF En cas de blessure ou mort par accident y compris par empoisonnement ; en cas de mort résultant de l'abattage ordonné par les autorités administratives ou sanitaires ; en cas de mort par suite d'opération faite par mesure conservatoire urgente suite à accident.	Sans limitation de somme 5.000.000 € dont 500.000 € 1.600 € 77.000 € 8.000 € Par chien & année d'assurance 458 € 229 €
4	Responsabilité Civile du Chasseur et Organisateur de chasse privée dont : - Responsabilité Civile + Défense pénale et recours (Formule 3) - Dommages aux chiens de chasse par accident (Formule 3) + Indemnités Contractuelles suivantes au profit de l'Adhérent ■ Capital en cas de Décès par accident ■ Capital en cas d'Invalidité Permanente Totale par accident	16.000 € 16.000 €

Tout adhérent peut obtenir sans frais, sur sa demande et à son choix, communication ou copie du texte intégral du contrat, des conditions générales et éventuellement de ses annexes et avenants. Conformément aux termes des articles L.112-2-1 i et L. 112-9 du Code des Assurances : « Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalité ». Un modèle de lettre de renonciation est inséré dans les dispositions générales. Toute réticence ou inexactitude dans les déclarations est susceptible d'entraîner les sanctions prévues aux articles L113-8 (nullité) et L113-9 (réduction des indemnités) du code des assurances. Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition vous concernant sur tout fichier à usage de notre société, nos assureurs et réassureurs auprès du Groupe Proassur - 27, rue des Bourguignons à Bois Colombes (92270).